



N°2024-08-114

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID : 044-214400129-20241209-2024_08_114-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2024
CONVOCACTION DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	17
- Représentées	:	3
- Absents	:	3
- Votants	:	20

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Sylvie IMBERT, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Gilles LAURENT, Catherine LEROY, Patricia CARRARA, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Roland BATAILLE, Dominique DUPAU, Eric SCHMITLIN, Antoine CHIFFOLEAU, Mylène FAJFER.

Étaient représentées :

Marie-Françoise DION donne pouvoir à Patricia CARRARA, Claude TILLY donne pouvoir à Laurence BRETON, Isabelle MONNIER donne pouvoir à Pascale BARDOU.

Étaient absents : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DENOMINATION DE VOIE – RUE HELENE LAURENT-CADOU

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-30 ;

Le rapporteur expose :

Le permis d'aménager n°04401223D3003, autorisé par arrêté municipal du 28 décembre 2023, prévoit la création d'une voie de desserte du projet de parking de délestage ainsi que de 3 terrains à bâtir et d'un îlot destiné à accueillir le transfert de l'EHPAD de la commune. La voie se raccorde sur la rue René Guy Cadou au niveau du carrefour avec l'avenue des Pins. Afin de faciliter le repérage des habitations, le conseil municipal est appelé à procéder à la dénomination de la voie. Il est proposé de dénommer la voie : « rue Hélène LAURENT-CADOU ».

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 3 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
Par vote à mains levées et par 20 voix pour

- DENOMME la voie de desserte du lotissement objet du permis d'aménager n°04401223D3003 « rue Hélène LAURENT-CADOU ».

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,
Le 9 décembre 2024,

La secrétaire de séance,

Pascale BARDOU



Le maire,

Jacques PRIEUR



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site

www.telerecours.fr